

CAVEC

Experts Comptables

Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables

21 rue de Berri

Tél. 01 44 95 68 10

www.cavec.org

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 35352 € en 2011).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 35352 € à 176760 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 162 €	4 637 €	6 112 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche	65 %
vignette bleue	35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50	80 %
si >30 jours ou >K50	100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations

4 classes de cotisation 1, 2, 3 et 4 en fonction du revenu de l'année N-2 :

Revenus nets 2009	<= 15 720 €	<= 43 470 €	<= 76 800 €	> 76800 €
Classe Prévoyance à retenir	1	2	3	4
Cotisation annuelle	144 €	288 €	576 €	864 €

➤ Prestations

Conditions d'application : Justifier d'une invalidité depuis au moins 6 mois - Le taux d'invalidité doit être au moins égal à 66%

- **Incapacité temporaire totale :** pas de prestations
- **Invalidité permanente 66% :** rente proportionnelle après 6 mois d'invalidité et jusqu'à 65 ans
- **Invalidité permanente totale (100%) :**

Classe Prévoyance	1	2	3	4
Rente mensuelle d'invalidité	534,50 €/mois	1 069 €/mois	2 138 €/mois	3 207 €/mois

Les Enfants des Experts-comptables atteints d'une invalidité totale et permanente perçoivent également une rente d'Orphelin.

● Décès

Classe Prévoyance	1	2	3	4
Capital Décès*	37 415 €	74 830 €	149 660 €	224 490 €
Rente orphelin jusqu'à 21 ans	178,16 €/mois	356,33 €/mois	712,66 €/ mois	1 069 €/ mois

RETRAITE

➤ Cotisations

- Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 30 049 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 30 049 € à 176 760 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 800 € : 155 €

Cotisation maximale : 4 846,75 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 846,75 €

valeur du point retraite de base : 0,5320 € fixée en A vril 2010

- Régime complémentaire CAVEC obligatoire :

8 classes de cotisations obligatoires en fonction du revenu de l'année n-2.

Classes	A	B	C	D	E	F	G	H
Revenus nets 2009	< 15 720 €	< 31 440 €	< 43 470 €	< 62 740 €	< 76 800 €	< 91 160 €	< 129 020 €	> 129 020 €
Cotisation annuelle	518 €	1 942 €	3 064 €	4 791 €	7 639 €	11 653 €	12 948 €	16 185 €
Points acquis/an	48	180	284	444	708	1 080	1 200	1 500

valeur du point* = 1 ,069 € en 2011

* En 2009, la valeur du point a été divisé par 5 mais les points acquis ont été augmentés dans la même proportion

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- Régime complémentaire CAVEC : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

majorés de 10 % si 3 enfants élevés.

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 18 720 € par an.

• régime complémentaire : 100 % des droits acquis si cotisation de Conjoint, sans conditions de ressources.

Exemples

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles – Avec cotisations de réversion au Conjoint				
Régime de base	2 150 €	2 903,5 €	3 303,40 €	3 703,40 €
Régime Cavec	2 525€	6 228 €	9 931 €	16 832 €
Total	4 675 €	9 131,5 €	13234,40 €	20535,40 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations				
Régime de base	678 €/mois	823 €/mois	854 €/mois	885 €/mois
Régime Cavec	642 €/mois	1 582 €/mois	2 523 €/mois	4 276 €/mois
Total	1 320 €/mois	2 405 €/mois	3 377 €/mois	5 161 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.